

Editorial

Dans le cadre de son plan de relance en faveur de l'économie fribourgeoise, le Conseil d'Etat a pris la mesure de soutenir les entreprises formatrices. Afin de les aider à maintenir des places d'apprentissage dans notre canton, les cours interentreprises 2009 seront remboursés à la hauteur des forfaits versés par la Confédération. A l'heure de lire cet éditorial, les patrons fribourgeois auront reçu un décompte des jours de cours de leurs apprentis maçons respectifs qui seront indemnisés à raison CHF 34 par jour. Pour les apprentis employés de commerce, le montant sera de CHF 25 par jour.

La FFE a reçu son décompte. Pas de quoi s'enthousiasmer ! Elle va toucher la somme incroyable de CHF 75.

Question relance économique on aurait pu faire mieux. Ce n'est pas ce montant qui va motiver un patron d'engager un apprenti supplémentaire.

Certes, certains membres de la FFE vont recevoir des montants plus importants. Néanmoins, cette mesure s'apparente plus à un gaspillage des deniers publics qu'une mesure de relance efficace ! ■

Jean-Daniel Wicht

Retour sur 2009

Nous publions ci-dessous, un extrait du message de notre Président, Jean-Luc Schouwey, lors de l'assemblée du 10 décembre 2009 de la FFE.



L'année 2009, « annus horribilis » pour la Confédération mais pour le monde de la construction, elle fut de

bonne cuvée, comme d'ailleurs pour la FFE. Toujours soucieuse de la sauvegarde des intérêts et d'un soutien indéfectible de ses membres, soucieuse d'une formation de grande valeur pour nos apprentis, nos machinistes et nos chefs d'équipe, les collaborateurs se sont investis sans compter pour conduire avec succès l'association. Parallèlement à toutes ses tâches, la FFE a renouvelé avec succès la certification ISO 9000: 2008.

Consciente que cette formation doit toujours être parfaite et tournée vers le futur, la FFE a étoffé son staff, en 2009, en engageant deux nouveaux instructeurs, Messieurs Manfred Baeriswyl et Pierre-André Bucher.

Grâce au soutien des membres à la formation professionnelle, le nombre des apprentis avoisine

les 180 non sans poser quelques problèmes de place dans la halle des maçons actuelle à Fribourg. Le Bureau de la Fédération a déjà entrepris quelques démarches pour trouver une surface suffisante et adéquate pour les cours interentreprises. Quelques pistes sont intéressantes mais nécessitent encore des réflexions et un plan financier.

Nous poursuivons activement nos cours de formation continue : soit les cours de grutiers, machinistes, cours de grue sur camions, parcours de sécurité, etc... Pour ce faire, nous possédons un inventaire de dernière génération avec le Manitou et la grue à tour Liehber, engins répondant aux exigences élevées de sécurité.

Soucieuse d'une présence soutenue dans le paysage politique et économique de notre canton, la Fédération a rencontré le Conseiller d'Etat Georges Godel afin de remettre sur pied, sur notre initiative, une commission tripartite sur les marchés publics, pour suivre avec attention les perspectives d'avenir des travaux de l'Etat.

Sommaire

- 1 Retour sur 2009
- 3 Management du risque
- 4 Risikomanagement
- 5 Calendrier de la durée du travail
- 5 Arbeitszeitkalender
- 5 Contrôle des permis
- 6 Führerscheinkontrolle
- 6 Indemnités de repas 2010
- 7 Mahlzeitentschädigung
- 8 Concours de maçon 2010
- 8 Maurer-Wettbewerb 2010

Wir nehmen aktiv an unseren Kursen der Weiterbildung teil (Kranführerkurs, Maschinisten, Krankurs auf Lastwagen, Sicherheitsparcours, usw.). Wir hoffen eine offizielle schweizerische Anerkennung für die neuen Weiterbildungskurse für die Lastwagenfahrer zu erhalten. Wir besitzen ein Inventar letzter Generation mit dem neuen Manitou und die letzten Änderungen der Sicherheit unseres Turmdrehkrans.

Besorgt von einer Anwesenheit, die beim politischen und wirtschaftlichen Gesicht unseres Kantons unterstützt wurde, hat unser Verband Herr Staatsrat Georges Godel begegnet. Dies um auf unsere Initiative eine tripartite Ausschusskommission auf den Fuss zu legen, um die Zukunftsperspektiven der Arbeiten des Staates aufmerksam folgen zu können.

On peut constater que le pouvoir politique, conscient du souci des entrepreneurs, a accordé d'importants moyens financiers pour 2009 et pour 2010 afin de lutter contre la crise. La FFE doit encore se battre contre un lenteur administrative, une incompétence toujours plus grande de certains mandataires afin que cet argent mis à disposition se transforme en chantiers.

Le manque de temps, le manque d'une relève efficace, le manque de compétence (osons le dire), provoque sur nos chantiers des difficultés de préparation, des difficultés d'organisation, bref une perte de temps et d'argent aussi bien pour les entrepreneurs que pour les maîtres d'ouvrages. Comment renverser la vapeur? Ne baissons pas les bras, la FFE va échafauder une approche envers nos mandataires par le biais de la Conférence Cantonale de la Construction.

Soucieuse de garantir sa présence et la défense de ses idées et intérêts, la FFE participe activement à la Région Romandie, représentante de toutes les sections romandes au sein de la SSE, notre organe faîtière. La Région Romandie pèse de tout son poids dans les assemblées de délégués de la SSE puisqu'elle représente 25%. Al-

liée à une autre section (le Tessin par exemple), elle peut fortement influencer les décisions de la SSE. La Région Romandie a, le 27 novembre 2009, donné le départ d'une grande campagne de promotion, de nos métiers de bâtisseurs, envers les jeunes et leurs parents. Des affiches ont été dressées dans les grandes villes des cantons romands. Un site internet www.formation-construction.ch est accessible en tout temps et avec toutes les informations nécessaires sur l'apprentissage de maçon et de constructeur de routes. Poursuivons dans notre canton cette action par la pose de ces affiches sur tous nos chantiers. Une information dans ce sens suivra en 2010.

Die mit all seinen Sektionen vereinigte Region Romandie hat am letzten 27. November den Start einer grossen Werbekampagne unseres Erbauerhandwerkes in Richtung der Jugendlichen und ihrer Familienmitglieder gegeben.

Plakate sind in den grossen Städten unserer Kantone aufgestellt worden. Eine Internet-Adresse www.formation-construction.ch ist jederzeit und mit allen notwendigen Informationen über die Maurerlehre zugänglich.

Verfolgen Sie in unserem Kanton diese Aktion durch die Verlegung dieser Plakate auf all unseren Baustellen.

Je tiens à remercier particulièrement les entreprises formatrices. Malgré les temps difficiles, elles ont compris, par les postes d'apprentissage qu'elles mettent à disposition, que la formation prend du temps et de l'énergie mais combien est la récompense pour les constructeurs que nous sommes. Quelle sera la cuvée 2010? La réponse est difficile à donner mais la cuvée sera plus aigre que sucrée. Nous le sentons déjà actuellement par le petit nombre de soumissions sur la table de nos cal-

culateurs. Le secteur du bâtiment paraît plus sinistré que le secteur du génie civil soutenu par les offres publiques. L'entrepreneur ne peut contrôler le marché et son volume mais pour la survie de nos entreprises, le Président souhaite que les décideurs gardent conscience des capacités de leur entreprise, maîtrisent leur outil de travail, connaissent leur marge de manœuvre et gardent le souci de leur marge financière.

Was wird aus dem Jahr 2010?

Die Antwort ist schwierig zu geben, doch wird es eher saurer als süsser sein. Wir fühlen es schon momentan durch die kleine Anzahl der Submissionen auf unseren Rechnertischen. Der Bausektor scheint katastrophengeschädigter als der Bereich des Tiefbaus, der durch die öffentlichen Angebote unterstützt wird. Der Unternehmer kann den Markt und sein Volumen nicht kontrollieren. Für das Überleben unserer Unternehmen wünscht der Präsident nur, dass die Entscheidungsträger das Gewissen der Kapazitäten ihrer Unternehmen behalten, ihr Arbeitswerkzeug beherrschen, ihren Spielraum und die Sorge um den finanziellen Spielraum behalten.

Durant l'année 2009, le Bureau a siégé 10 fois pour la bonne marche des affaires de la Fédération. Je tiens, dès lors, à remercier le secrétariat, le personnel de la halle des maçons, le comité et enfin le Bureau pour le travail effectué durant l'année 2009, souvent dans l'ombre, et pour le soutien qu'ils m'ont apporté. ■

Jean-Luc Schouwey



Management du risque

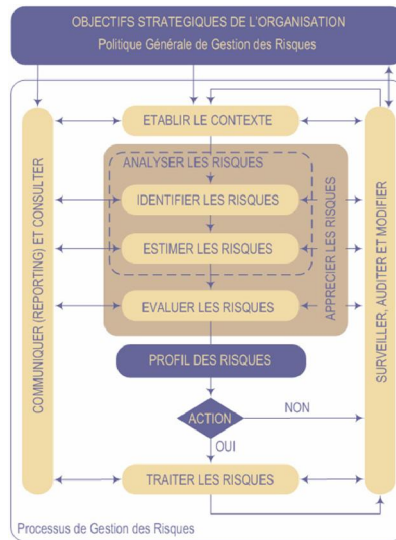
Le mercredi 27 janvier 2010, 35 membres participaient, au château de Seedorf, à un séminaire sur le management du risque. Ci-dessous un résumé sur le sujet. Le soussigné ou la société IBC (Insurance Broking Consulting) se tiennent à disposition des membres de la Fédération pour répondre à d'éventuelles questions.

Il est utile de rappeler que les organes de révision des entreprises sont tenues, depuis le 1er janvier 2008, de vérifier les indications sur la réalisation d'une évaluation du risque de la société sous revue. Risques financiers, mais également tous les risques pouvant mettre à mal la pérennité de l'entreprise (par exemple incendie, fraude, vol etc.) doivent être analysés. On identifie d'abord les risques potentiels dont on établit un catalogue puis on définit la probabilité d'occurrence et leur conséquence en terme de coûts. Cette liste des menaces est subdivisée en quatre domaines principaux :

- risques stratégiques;
- risques opérationnels;
- risques financiers;
- risques de management.

Pour qualifier les risques identifiés, l'occurrence et l'importance des risques (conséquences et étendue des dommages) sont définies selon les catégories suivantes par exemple :

- **catastrophique** : coût plus grand que CHF 1'000'000, mort d'homme, dommages graves sur l'environnement, mesures pénales lourdes, campagne médias négative au niveau national;
- **Important** : coût entre CHF



CADRE DE REFERENCE DE LA GESTION DES RISQUES
(compatible COSO2, FERMA, AS/NZS 4360:2004, ISO-HEC Guide 73, ONR 49000)

200'000 et CHF 1'000'000, invalidité grave, dommages sur l'environnement importants, mesures pénales légères, campagne médias négative au niveau régional;

- **moyen** : coût entre CHF 50'000 et CHF 200'000, invalidité légère, atteintes à l'environnement limitées, mesures administratives lourdes, médias négatifs au niveau local;

- **peu** : coût entre CHF 20'000 et 50'000, blessures avec arrêt de travail, atteintes à l'environnement légères, mesures administratives légères.

Bien entendu, la classification de l'étendue des dommages doit être adaptée et fixée selon la taille et la situation de l'entreprise. Lorsque tous les risques ont été identifiés, il s'agit d'établir un catalogue des mesures pour :

- **éviter** le risque en arrêtant l'activité réputée dangereuse;
- **réduire** le risque en le maîtrisant par des mesures de protection et de prévention (mesures classiques);
- **transférer** le risque par exemple au moyen de la sous-traitance, de l'outsourcing ou

par la couverture financière d'une assurance. Des risques résiduels ou un risque particulier doivent parfois être acceptés car les mesures pour les éviter totalement ou les réduire seraient financièrement disproportionnées, voir insupportables. Un montant est alors provisionné dans les comptes pour répondre à la situation négative comme par exemple lors d'une brusque dévaluation de titres boursiers, comme nous l'avons vécu il y a un peu plus d'une année. Le risque peut évoluer positivement ou négativement. Dès lors, un système de management des risques, interne à l'entreprise, doit être mis en place. Il s'agit d'organiser une politique de gestion des risques et un processus de gestion de ceux-ci compatible au système qualité ISO 9000 de l'entreprise. La gestion des actions et le suivi des risques seront intégrés au système de gestion courant de la société. L'identification des nouveaux risques en fonction des changements internes ou externes devra être également assurée. Il est vivement conseillé de contrôler et d'observer tous les 4 mois le suivi des actions et des mesures d'amélioration, tous les 12 mois de réviser ou de contrôler le profil des risques. Bien sûr, chaque nouveau risque identifié doit être traité sur la base d'un même processus immédiatement.

Avec l'aide d'une société de services comme IBC (Insurance Broking Consulting), 2 à 3 jours de travail, répartis sur deux mois, sont nécessaires pour mener à bien l'analyse de risque d'une entreprise moyenne. ■

Jean-Daniel Wicht

centre RIESEN

Service tuyaux / Schlauchservice
1701 Fribourg, Tél. 026 460 86 00

BAECHLER
informatique

Rte de la Glâne 143b • 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 408 84 84 • www.baechler.ch

Am Mittwoch, 27. Januar 2010 nahmen im Schloss Seedorf 35 Mitglieder an einem Seminar über das Risikomanagement teil. Untenstehend wird das Thema zusammengefasst. Der Unterzeichnende oder das Unternehmen IBC (Insurance Broking Consulting) stehen den Verbandsmitgliedern bei allfälligen Fragen zur Verfügung. Es ist dienlich, daran zu erinnern, dass die Revisionsstellen der Unternehmen seit dem 1. Januar 2008 das Risiko des betreffenden Unternehmens einschätzen müssen. Die finanziellen Risiken aber auch alle Risiken, welche den Fortbestand des Unternehmens gefährden könnten (beispielsweise Brand, Betrug, Diebstahl, usw.), müssen analysiert werden. Zuerst werden die potenziellen Risiken festgestellt, die in einem Katalog zusammengefasst werden. Dann werden die Vorkommenswahrscheinlichkeit und die kostenmässige Auswirkung der Risiken festgelegt. Diese Gefährdungsliste wird in vier Hauptbereiche eingeteilt:

- strategische Risiken;
- operative Risiken;
- finanzielle Risiken;
- Managementrisiken.

Um die festgestellten Risiken zu beschreiben, werden folgende Kategorien der Vorkommenswahrscheinlichkeit und der Bedeutung der Risiken (Folgen und Ausmass der Schäden) festgelegt, beispielsweise:

- **katastrophal:** Kosten über CHF 1'000'000, tödliche Verlet-

Debrunner Acifer

klöckner & co multi metal distribution

Le partenaire de l'entrepreneur pour

Aciers d'armature, treillis, préfabrication et accessoires d'armature, aciers, canalisations PVC- PE, gabions, géotextiles, regards, outillage - machines,....

Route du Tir Fédéral 14
1723 Givisiez
tél. 026 460 23 18
fax 026 460 22 51
sales_fr@d-a.ch



www.d-a.ch

zungen, gravierende Umweltschäden, schwere Strafmassnahmen, negative nationale Medienkampagne;

- **ernst:** Kosten zwischen CHF 200'000 und CHF 1'000'000, schwere Invalidität, schwere Umweltschäden, leichte Strafmassnahmen, negative regionale Medienkampagne;

- **mittel:** Kosten zwischen CHF 50'000 und CHF 200'000, leichte Invalidität, beschränkte Umweltschädigung, schwere administrative Massnahmen, negativ eingestellte Lokalmedien;

- **gering:** Kosten zwischen CHF 20'000 und CHF 50'000, Verletzungen mit Arbeitsausfall, leichte Umweltschädigung, leichte administrative Massnahmen.

Natürlich muss das Ausmass der Schädigungen anhand der Unternehmensgrösse und – situation gemäss folgende Kategorien angepasst und festgelegt werden:

- das Risiko zu **vermeiden**, indem die als gefährlich geltende Tätigkeit eingestellt wird;
- das Risiko zu **verringern**, indem es durch Schutz- und Vorbeugemassnahmen bewältigt wird (klassische Massnahmen);
- das Risiko zu **verlagern**, bei-

spielsweise durch Zulieferung, Outsourcing oder mit der finanziellen Abdeckung durch eine Versicherung. Manchmal müssen Restrisiken oder ein bestimmtes Risiko in Kauf genommen werden, wenn die Massnahmen zur kompletten Risikovermeidung oder zur Risikoverringerng finanziell unverhältnismässig oder gar untragbar wären. In der Jahresrechnung wird in diesem Fall ein Betrag aufgestockt, um einer negativen Situation begegnen zu können, beispielsweise, wenn die Wertpapiere an der Börse plötzlich abgewertet werden, wie es vor gut einem Jahr der Fall war. Das Risiko kann sich positiv oder negativ entwickeln. Ein unternehmensinternes Risikomanagementsystem muss deshalb eingeführt werden. Eine Risikomanagementpolitik und ein Risikomanagementprozess, der kompatibel mit dem ISO 9000 Qualitätssystem des Unternehmens ist, müssen organisiert werden. Das Tätigkeitsmanagement und die Risikobetreuung werden ins übliche Managementsystem des Unternehmens integriert. Auch die Feststellung von neuen Risiken im Zusammenhang mit internen oder externen Änderungen muss gewährleistet werden. Es ist sehr empfehlenswert, alle 4 Monate die Betreuung der Tätigkeiten und der Verbesserungsmassnahmen zu kontrollieren und zu beobachten und alle 12 Monate das Risikoprofil zu überarbeiten oder zu kontrollieren. Natürlich muss jedes neu festgestellte Risiko umgehend aufgrund des gleichen Prozesses bearbeitet werden.

Mit einem Dienstleistungsunternehmen wie IBC (Insurance Broking Consulting), sind 2 bis 3

Fabrique de produits en béton et simili



A. HELFER SA

Rte des Chênes 46 – 1727 Corpataux
Tél. 026 460 72 72 – Fax 026 466 68 67

LEVA CORBIERES SA

Rte des Echamps 3 – 1647 Corbières
Tél. 026 915 15 45 – Fax 026 915 14 06

Arbeitstage verteilt auf zwei Monate notwendig, um die Risikoanalyse eines mittelgrossen Unternehmens zu erstellen. ■

Jean-Daniel Wicht

Calendrier de la durée du travail

La Commission Paritaire Professionnelle du secteur principal de la construction (CPP) a envoyé en décembre un courrier demandant, aux entreprises de construction du canton de Fribourg, de transmettre leur calendrier de travail. Cette démarche est imposée par la CPPS (Commission paritaire professionnelle suisse).

Dans la Convention Nationale



(CN), à l'article 25, il est aussi clairement indiqué que les entreprises qui souhaitent appliquer un autre calendrier que celui établi par la CPP doivent le lui transmettre au plus tard jusqu'à la mi-janvier de l'année concernée.

Au vu du nombre de calendriers transmis à la CPP, nous pensons que de nombreuses entreprises ont omis de répondre à cette obligation. **Nous rappelons que si un litige devait intervenir au sujet du décompte d'heures, c'est le calendrier établi par la CPP qui fait foi dans le cas où l'entreprise n'a pas transmis à la CPP celui qu'elle a établi.**

Même si l'application des divers articles de la CN, relatifs au calendrier, peut paraître ardue, la flexibilité du temps de travail qui en découle est très intéressante pour ne pas dire optimale. Il permet la souplesse d'adaptation des horaires tout en fixant les gardes fous nécessaires pour éviter les abus. Compte tenu de cela, il est important que les entreprises fassent le nécessaire pour que cette solution ne soit pas remise en cause lors des prochaines négociations conventionnelles.

Au vu des constats effectués, lors des contrôles en commission paritaire, nous pensons que la gestion des calendriers de travail pose encore bien des problèmes aux entreprises. C'est pourquoi, une information sera mise sur pied cet automne par le soussigné. ■

René Schouwey

Arbeitszeitkalender

Im vergangenen Dezember forderte die Paritätische Berufskommission des Bauhauptgewerbes (PBK) die Unternehmen in einem Schreiben auf, ihr die Arbeitszeitkalender zuzustellen. Diese Vorgehensweise wird ihr von der SPK (Schweizerische paritätische Berufskommission des Bauhauptgewerbes) auferlegt.

Im Artikel 25 des Landesmantelvertrags (LMV) steht ausserdem klar, dass Unternehmen, die einen anderen Arbeitszeitkalender anwenden möchten als den von der PBK erstellten, ihn der PBK bis spätestens Mitte Januar des betreffenden Jahres zustellen müssen.

Aufgrund der an die PBK gesandte Anzahl Arbeitszeitkalender denken wir, dass zahlreiche Unternehmen es versäumt haben, dieser Pflicht nachzukommen. **Wir erinnern Sie daran, dass bei einem Streitfall um**

die Stundenabrechnung der von der PBK erstellte Arbeitszeitkalender gilt, wenn ein Unternehmen den von ihm erstellten Arbeitszeitkalender der PBK nicht zugestellt hat.

Auch wenn die Anwendung der verschiedenen Artikel des LMV bezüglich Arbeitszeitkalender schwierig scheinen mag, ist die daraus entstehende Arbeitszeitflexibilität durchaus interessant, um nicht zu sagen optimal. Die Arbeitszeit kann somit flexibel angepasst werden, und trotzdem verhindern gewisse Schranken allfällige Missbräuche. So gesehen ist es wichtig, dass die Unternehmen alles daran setzen, damit diese Lösung bei den nächsten Vertragsverhandlungen nicht in Frage gestellt wird.

Bei den von der Paritätischen Berufskommission durchgeführten Kontrollen kam es zu Feststellungen, aus welchen wir schliessen, dass die Arbeitszeitkalenderführung den Unternehmen noch Probleme bereitet. Deshalb wird sich der Unterzeichnende in diesem Herbst um eine entsprechende Information kümmern. ■

René Schouwey

Contrôle des permis

Lors de l'engagement d'un collaborateur, il est impératif de contrôler si celui-ci possède effectivement les permis requis pour les véhicules qui lui seront confiés. Une copie doit être faite et insérée dans le dossier personnel du collaborateur. Ceci est une mission du contrôle de la sécurité de l'entreprise. Aujourd'hui, il n'est plus possible de croire les gens sur parole, pas seulement parce que les mentalités ont évoluées, mais surtout parce que les législations ont changées. Les juges chargés de l'application fixent régulièrement des responsabilités causales ou partagées. Du coup, les entreprises qui à priori n'étaient pas concernées, par exemple d'un accident, sont impliquées. Dans ces cas, pour

se défendre, il est important de pouvoir démontrer les précautions prises par l'entreprise. Dernièrement, une société me téléphonait pour me consulter sur la suite à donner aux rapports de travail avec un employé qui conduisait, l'un de ses bus de transport du personnel, sans permis. L'employé s'étant fait prendre lors d'un contrôle de routine, c'est la police qui a informé l'entreprise de cette situation. L'ouvrier en question, avait un véhicule à disposition depuis environ 10 ans et s'était vu retiré le permis depuis 2 ans. Pour des raisons que l'on ne connaît pas, il ne l'a pas signalé à son employeur.

Dans ce cas, pouvoir démontrer que l'on a, au moins une fois, contrôlé que la personne qui conduisait le bus, avec plusieurs ouvriers à bord, dispose d'un permis, serait fort à propos. Cependant, au vu de cette situation, on peut se demander si un contrôle des permis lors de l'engagement est suffisant ou si d'autres mesures doivent être prises pour s'assurer que les personnes qui conduisent les véhicules ou les engins de l'entreprise disposent bien des permis nécessaires ! ■

René Schouwey

Führerscheinkontrolle

Wird ein Arbeitnehmer angestellt, muss unbedingt überprüft werden, ob er wirklich über die Führerscheine verfügt, welche für die ihm anvertrauten Fahrzeuge notwendig sind. Eine Kopie davon sollte in die Personalakte des betreffenden Arbeitnehmers gelegt werden. Dies gehört zu den Aufgaben im Rahmen der Sicherheitskontrolle im Unternehmen.

Heute kann man den Leuten nicht mehr aufs Wort glauben. Nicht nur, weil die Mentalitäten sich gewandelt haben, sondern vor allem, weil die Gesetze geändert haben. Die mit der Anwendung beauftragten Richter

stellen häufig Kausalhaftung oder Mitverantwortung fest. Unternehmen, die beispielsweise bei einem Unfall eigentlich gar nicht betroffen wären, werden auf diese Weise plötzlich einbezogen. In diesen Fällen ist es für die Verteidigung wichtig, dass das Unternehmen die getroffenen Vorsichtsmassnahmen beweisen kann.

Letztens bat mich ein Unternehmen telefonisch um Rat bei einem Arbeitsverhältnis mit einem Mitarbeiter, der ohne Führerschein einen Bus für den Personaltransport fuhr. Der Mitarbeiter wurde bei einer Routinekontrolle erwischt, und die Polizei informierte das Unternehmen darüber. Seit 10 Jahren stand diesem Mitarbeiter ein Fahrzeug des Unternehmens zur Verfügung. Vor zwei Jahren wurde ihm der Führerschein entzogen. Aus unbekanntem Gründen teilte er dies seinem Arbeitgeber nicht mit.

In diesen Fall käme es sehr gelegen, wenn das Unternehmen beweisen könnte, dass es zumindest einmal kontrolliert hat, dass die Person, die den Bus mit mehreren Arbeitnehmern fuhr, den Führerschein besitzt. Angesichts dieser Situation, ist es jedoch fraglich, ob es genügt, den Führerschein bei der Anstellung zu kontrollieren, oder ob weitere Massnahmen getroffen werden müssen, um sicherzustellen, dass die Leute, welche Unternehmensfahrzeuge oder –Maschinen fahren, wirklich über die entsprechenden Führerscheine verfügen! ■

René Schouwey

Indemnités de repas 2010

Plusieurs demandes relatives à l'indemnisation du coût de repas de midi nous ont été adressées dernièrement par téléphone. Dès lors nous pensons qu'un rappel de l'article 19 de la Convention collective de travail du secteur principal de la construction n'est pas inutile. Les travailleurs déplacés en

dehors du rayon local de l'entreprise qui les occupe ou du chantier sur lequel ils ont été engagés ont droit au remboursement des frais encourus, conformément aux articles 327a et 327b du CO.

Le rayon local dont il est fait mention ci-dessus, mesuré par le chemin le plus court à l'aide d'un logiciel spécifique (par exemple Twixroute), englobe tous les chantiers (jusqu'à l'emplacement de la baraque) situés jusqu'à 4 km du lieu de l'engagement.


Pour les travailleurs déplacés en dehors du rayon local de l'entreprise qui les occupe ou du chantier sur lequel ils ont été engagés, l'employeur prévoit la mise à disposition d'un repas de midi suffisant et chaud; les coûts sont à la charge de l'employeur.

Si l'employeur n'est pas en mesure de mettre à disposition un repas, il devait payer au travailleur, dès le 1^{er} janvier 2009, une indemnité de repas de midi de 13 francs, de 15 francs dès le 1^{er} juillet 2009 ou 14 francs en moyenne sur l'année 2009.

Dès le 1^{er} janvier 2010 l'indemnité a été portée à 15 francs par repas.

Il n'y a pas de droit à l'indemnité pour le repas de midi lorsque le travailleur renonce au repas qui lui est mis à disposition ou lorsque le travailleur a la possibilité, au moyen des transports publics ou d'un véhicule mis à disposition par l'employeur, de se rendre au lieu où il prend d'habitude ses repas et qu'il a 45 minutes à disposition pour prendre son repas de midi, dans le cadre d'une pause d'une heure. ■

René Schouwey

NOUVEAU	NEU
Gaz techniques Gaz frigorigènes Gaz propane	Technische Gase Kältemittel Propan
Conditions attractives	Attraktive Konditionen
 Westfalen	Commerce de fer fribourgeois SA Rue de Lausanne 85 Route des Daillettes 13-15 026/351 67 67 1701 Fribourg 026/422 77 17

Mahlzeitentschädigung

Letztens wurden uns vermehrt telefonisch Fragen über die Mahlzeitentschädigung unterbreitet. Deshalb ist es bestimmt dienlich, den Artikel 19 des Gesamtarbeitsvertrags des Bauhauptgewerbes nochmals darzulegen:

Arbeitnehmer, die ausserhalb des Umkreises des sie beschäftigenden Unternehmens oder der Baustelle, für welche sie angestellt sind arbeiten, haben gemäss Art. 327a und 327b OR Anspruch auf die Rückerstattung der entstandenen Spesen.

Der obenerwähnte Umkreis wird mit einer speziellen Software (z.B. Twixroute) anhand der kürzesten Strecke gemessen und umfasst alle Baustellen (bis zum Standort der Baracke) in der bis zu 4 km entfernten Umgebung des Anstellungsortes.

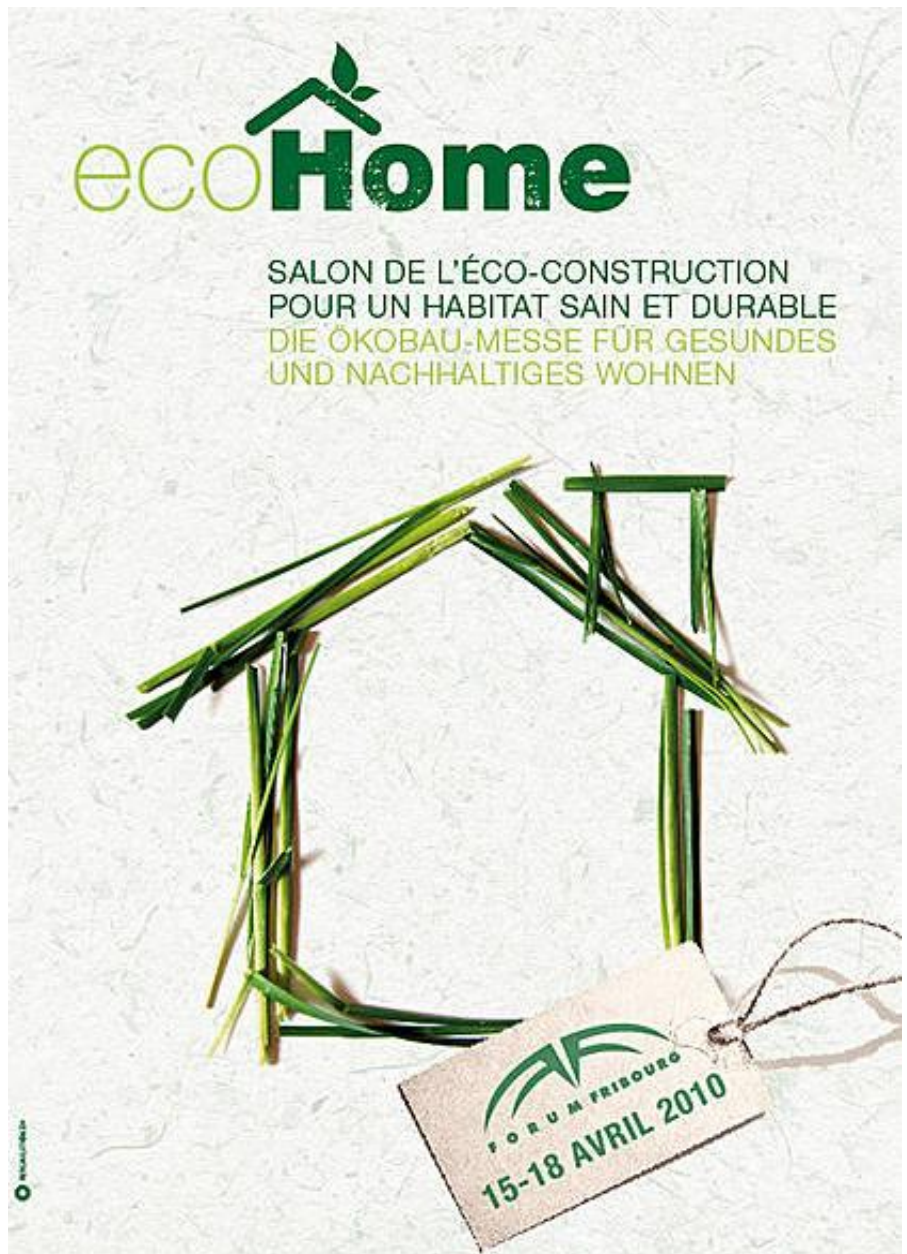
Für Arbeitnehmer, die ausserhalb des Umkreises des sie beschäftigenden Unternehmens oder der Baustelle, für welche sie angestellt sind arbeiten, sieht der Arbeitgeber ein ausreichendes und warmes Mittagessen vor; die Kosten gehen zu Lasten des Arbeitgebers.

Kann der Arbeitgeber keine Mahlzeit zur Verfügung stellen, muss er dem Arbeitnehmer eine Mittagessensentschädigung bezahlen: 13 Franken ab 1. Januar 2009, 15 Franken ab 1. Juli 2009 oder durchschnittlich 14 Franken über das Jahr 2009.

Ab dem 1. Januar 2010 beträgt die Entschädigung 15 Franken pro Mahlzeit.

Es besteht kein Anspruch auf die Mittagessensentschädigung wenn der Arbeitnehmer auf die ihm zur Verfügung gestellte Mahlzeit verzichtet oder der Arbeitnehmer mit den öffentlichen Verkehrsmitteln oder mit einem ihm vom Arbeitgeber zur Verfügung gestellten Fahrzeug an dem für ihn üblichen Ort seine Mahlzeit einnehmen kann und er für sein Mittagessen im Rahmen einer einstündigen Pause 45 Minuten Zeit hat. ■

René Schouwey



Le rendez-vous incontournable et attendu d'un marché en pleine expansion

La construction et la rénovation actuelles des bâtiments se veulent durables et économes afin de maîtriser les ressources et respecter l'environnement. La construction durable est un sujet majeur et la rénovation devient sans conteste une priorité environnementale qui concerne aussi bien les propriétaires que les collectivités.

Les consommateurs se dirigent de plus en plus vers des matériaux plus exigeants et plus performants qui limitent leur impact sur l'environnement tout en améliorant la qualité de leur cadre de vie.

Le salon **ecoHome** dont la première édition aura lieu du 15 au 18 avril 2010 en parallèle avec le salon **energissima** (salon suisse des énergies renouvelables et des technologies nouvelles) apportera des solutions aux professionnels et particuliers souhaitant construire ou rénover un bâtiment avec de hautes performances environnementales.

Plus de 21'000 visiteurs sont attendus durant les 4 jours d'exposition sur une surface de 15'000 m2 occupée par plus de 200 exposants. ■

Jean-Daniel Wicht
Président du salon

Concours de maçon 2010

Morgan Conus, un jeune maçon fribourgeois, remporte la sélection nationale du mondial des métiers 2011 de Londres.

En octobre 2011, auront lieu à Londres les championnats du monde des métiers. Pour que le meilleur maçon suisse représente notre pays à ce concours, la Société Suisse des Entrepreneurs organise plusieurs compétitions lesquelles se déroulent dans des manifestations publiques telles que les forums des métiers.

Le but de ces concours est de couronner le meilleur maçon pour défendre nos couleurs à Londres et pour promouvoir la profession de maçon.

Dans les 3 régions de la Suisse (Suisse romande, Suisse centrale et Suisse orientale) se déroulent des éliminatoires régionales. Chaque région peut envoyer 3 candidats à la première "sélection nationale". Le 2^{ème} concours (qualification nationale) voit les 7 meilleurs candidats s'affronter. Lors de la finale, seuls les 6 meilleurs candidats sont admis. Le jeune maçon qui représentera la Suisse aux concours de Londres sera le vainqueur de l'ensemble de ces sélections.

Du 2 au 6 mars 2010, la sélection nationale se déroulait à Martigny dans le cadre de la manifestation « Your Challenge » l'équivalent sur Fribourg du Forum des métiers START.

Morgan Conus de l'entreprise de construction Conus Construction SA à Vuarmarens, représentait le canton de Fribourg. Il avait déjà gagné le concours régional à Moutier en février 2010 et s'est à nouveau imposé à Martigny !

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs félicite le jeune maçon pour ses excellentes performances.

Nous lui souhaitons plein succès pour les prochains concours et nous espérons pouvoir l'accompagner, en automne 2011, à Londres. ■

Kuno Philipona

Maurer-Wettbewerb 2010

Im Oktober 2011 werden in London die Berufsweltmeisterschaften stattfinden. Damit der beste Maurer unser Land an diesem Wettbewerb vertritt, organisiert der Schweizerische Baumeistersverband einige Wettbewerbe, welche in der Öffentlichkeit stattfinden.

Das Ziel dieser Wettbewerbe ist, als erstes, den geeigneten Berufsmann zu finden und zweitens für den Maurerberuf Nachwuchswerbung zu machen.

Das Auswahlverfahren für diese Wettbewerbe sieht folgendermassen aus:

In allen 3 Regionen der Schweiz (Westschweiz, Zentralschweiz und Ostschweiz) werden regionale Ausscheidungen durchgeführt. Jede Region kann 3 Kandidaten zur ersten „Nationalen Selektion“ schicken. An einem 2. Wettbewerb, welcher

„Nationale Qualifikation“ heisst, können nur noch die besten 7 Kandidaten mitmachen. Für den Final sind dann noch die 6 besten Kandidaten zugelassen. Der Vertreter der Schweiz an den Internationalen Berufswettbewerben ist der Gewinner all dieser Ausscheidungen.

Vom 2. – 6. März fand in Martigny die nationale Selektion statt. Der Vertreter aus Freiburg, Herr **Conus Morgan** von der Bauunternehmung Conus Construction SA in Vuarmarens, welcher in Moutier im Februar 2010 als bester Westschweizer den regionalen Wettbewerb gewonnen hat, konnte sich auch in Martigny durchsetzen und ebenfalls gewinnen. Der Freiburgerische Baumeisterverband gratuliert dem jungen Maurer für seine Glanzleistungen. Wir wünschen für die nächsten Wettbewerbe alles Gute und hoffen im Herbst 2011 Herrn Conus Morgan nach London begleiten zu können. ■

Kuno Philipona



Morgan Conus

(Photo JDW)

HGC
COMMERCIALE

Tout pour la construction !

HG COMMERCIALE, matériaux de construction
bois, carrelages et aménagements extérieurs

Villars-sur-Glâne
Petit-Moncor 11
Tél. 026 460 81 60
Fax 026 460 81 69

Sévaz
ZI La Guérite 51
Tél. 026 663 22 44
Fax 026 663 44 33

Chaque mardi soir à
Villars-sur-Glâne
l'exposition est ouverte
jusqu'à 20 h

